

**Appel à candidatures 2026 – Bourse de Master 2  
« Innovation en Intelligence Artificielle & e-Santé  
pour les Maladies Rares »**

Date limite de soumission : **7 mai 2026, 17h (heure de Paris)**

### CONTEXTE ET OBJECTIFS

Une maladie est dite rare lorsqu'elle affecte moins de 1 personne sur 2000. On dénombre aujourd'hui plus de 7000 maladies rares et on estime que ces maladies affectent environ 3 millions de français. Parmi cette population de patients, 75% sont des enfants et des adolescents et les maladies rares sont à l'origine de 10% des décès des enfants de moins de 5 ans en France. La très grande majorité de ces maladies sont dites orphelines signifiant qu'il n'existe à ce jour aucun traitement curatif disponible pour les patients. Améliorer la qualité de vie et de soin de ces personnes reste donc, malgré les constants progrès de la médecine, une priorité pour le futur.

Depuis sa création en 2012, la [Fondation Maladies Rares](#) qui est une fondation de coopération scientifique, met en place des actions variées sur le territoire national avec pour objectif d'animer, de coordonner et de soutenir la recherche en sciences biomédicales et en sciences humaines et sociales pour toutes les maladies rares.

Les avancées de l'intelligence artificielle (IA) et des solutions de e-santé de ces dernières années sont autant d'opportunités d'améliorer le quotidien des patients atteints de maladies rares. En effet, le développement d'outils numériques ou d'applications innovantes peuvent, par exemple, contribuer à l'accélération du diagnostic de certaines maladies rares mais également permettre un meilleur suivi du patient par le corps médical ou faciliter la prise de traitement par les enfants malades. La révolution numérique en cours est donc un virage unique qui a le pouvoir d'aider les patients et leurs familles aussi bien dans leur vie quotidienne que dans leur parcours de soin.

C'est dans ce cadre que la Fondation Maladies Rares a choisi de lancer pour la deuxième année, un appel à candidatures pour le financement de bourses de master 2 en IA et/ou e-santé avec pour objectif d'accélérer l'intégration de l'IA et des applications d'e-santé aux maladies rares. L'IA concerne toute utilisation d'algorithmes d'apprentissage automatique ou de génération de données. L'e-Santé concerne toute application permettant un échange de données à distance pour du télésuivi, télédiagnostic ou de la téléexpertise.

## DESCRIPTION DU PROGRAMME

Cet appel à candidatures vise à soutenir des équipes de recherche souhaitant faire **financer le stage d'un étudiant de master 2 en IA et/ou en e-santé**. Les projets soumis doivent être des projets innovants qui répondent à des problématiques spécifiquement liées aux maladies rares.

Les projets peuvent inclure, mais ne sont pas limités à :

- Développement d'algorithmes d'IA pour le diagnostic précoce,
- Création d'applications de suivi et de gestion du parcours de soins,
- Utilisation de l'analyse de données pour mieux comprendre les maladies rares,
- Utilisation des IoMT<sup>1</sup> pour le suivi des maladies rares,
- Propositions de solutions pour améliorer la communication entre patients et professionnels de santé.

Les projets doivent être déposés par l'encadrant du stagiaire de master 2, ci-après appelé « le candidat ».

Il n'est pas obligatoire d'avoir déjà identifié le stagiaire pour candidater.

Le stage de l'étudiant en master 2 devra impérativement s'effectuer au cours de l'année universitaire 2026 – 2027.

Les candidats peuvent s'appuyer sur [Orphanet](#) pour identifier leurs maladies rares d'intérêt.

Pour les cancers rares, l'Institut National du Cancer (INCa) et la Fondation Maladies Rares ont défini conjointement les critères suivants :

- Les projets concernant les tumeurs malignes primaires doivent être adressés à l'INCa,
- Les projets concernant les tumeurs bénignes ainsi que les maladies rares systémiques impliquant un développement tumoral seront évalués dans le cadre de cet appel à projets.

## CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Le candidat devra être l'encadrant du stagiaire de master 2.

Le candidat doit appartenir à une équipe de recherche française, affiliée au monde universitaire (équipe de recherche travaillant dans les universités, les autres établissements d'enseignement supérieur ou les instituts de recherche) et/ou au secteur clinique/de la santé publique (équipe de recherche travaillant dans les hôpitaux/les organismes de santé publique).

Le stagiaire devra être un étudiant de master 2 ou fin de cycle d'ingénieur et devra effectuer son stage dans le cadre de ses études.

**Le stage devra avoir une durée comprise entre 3 et 6 mois maximum.**

Les projets doivent s'effectuer sur le territoire français.

---

<sup>1</sup> IoMT : Internet of Medical Things - ensemble des systèmes connectés : dispositifs à porter, applications logicielles, objets connectés, etc, qui offrent des moyens innovants d'améliorer les soins aux patients et de donner aux médecins l'accès à des données en temps réel.

Si votre projet a été entièrement ou partiellement rédigé à l'aide d'intelligence artificielle, il est obligatoire que cela soit clairement mentionné.

La Fondation Maladies Rares évaluera l'éligibilité administrative et budgétaire des projets soumis, ainsi que leur adéquation avec le périmètre de l'appel à projets. Tout projet ne remplissant pas ces critères pourra être déclaré inéligible.

## FINANCEMENT

**Le financement couvrira exclusivement la gratification du stagiaire de master 2.**

La Fondation Maladies Rares apportera un soutien financier de **5 000 € maximum** par projet afin de financer la gratification du stagiaire de master 2.

Le montant demandé doit être dûment justifié par une **estimation officielle du coût salarial** (montant de la gratification) qui doit être fourni au moment du dépôt du projet.

Le financement pourra être accordé en complément d'un autre financement en cours. Le co-financement des projets par une quelconque autre entité est autorisé.

Aucun prélèvement de frais de gestion ni aucun autre frais annexe ne pourra être prélevé sur le montant alloué au projet qui devra être entièrement et exclusivement dédié à la gratification stagiaire de master 2.

## MODALITÉS DE SOUMISSION ET CALENDRIER

Les candidatures doivent être soumises en ligne via le portail des appels à projets de la Fondation Maladies Rares : <https://ffrd.syntosolution.com/>. Le formulaire de candidature et les documents à fournir sont détaillés sur le portail en ligne.

Les dossiers doivent impérativement être rédigés en langue française.

*Veillez noter que :*

- Avant de soumettre leur projet, les candidats et leurs directeurs doivent créer et compléter leur profil sur la plateforme Synto. Pour obtenir de l'aide, veuillez-vous reporter aux tutoriels disponibles dans la section « Documentation » de la plateforme Synto.*
- L'assistance technique n'est disponible qu'à partir du moment où l'appel à projets est lancé et jusqu'à 24 heures avant la date limite de soumission. Il incombe aux candidats d'identifier tout problème potentiel en temps utile, car aucune prolongation ne sera accordée après la clôture de l'appel à projets.*
- Toutes les communications seront désormais envoyées par courrier électronique via la plateforme en ligne FFRD Synto. Veuillez-vous assurer que les courriels provenant de « FFRD by Synto » sont reçus en temps utile. Il est conseillé aux candidats de consulter régulièrement leur compte Synto afin de suivre l'évolution de leur candidature.*

Ouverture de l'appel à candidatures	10 mars 2026
Date limite de soumission des projets	7 mai 2026, 17h (heure de Paris)
Notification des résultats	juillet 2026

## ÉVALUATION

Les candidatures seront examinées par au moins deux experts universitaires nationaux dans le domaine et sélectionnées par un comité scientifique spécialisé composé de membres du conseil scientifique de la Fondation Maladies Rares et d'experts dans le domaine, sur la base des critères suivants :

- Pertinence et importance du projet,
- Qualité du projet et solidité scientifique,
- Faisabilité du projet,
- Innovation,
- Qualité du candidat et qualité du laboratoire.

## SUIVI ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Les lauréats devront s'assurer de la disponibilité d'une institution gestionnaire à des fins contractuelles ; à défaut, le financement accordé pourra être perdu. Une convention de subvention sera signée entre l'organisme gestionnaire de l'équipe de recherche lauréate et la Fondation Maladies Rares. Cette convention sera mise en place une fois le stagiaire identifié. Cette convention précisera les obligations relatives au suivi scientifique et financier du projet, obligations que les lauréats s'engagent à respecter.

Une lettre d'engagement de la part de la Fondation Maladies Rares pourra être mise à disposition des candidats lauréats sur demande.

La mise en œuvre de ces dispositions reste soumise, le cas échéant, à l'approbation des instances éthiques compétentes.

## PRINCIPES FAIR & POLITIQUE ET LIGNES DIRECTRICES IRDiRC

En soumettant un projet dans le cadre du présent appel à candidatures, les candidats acceptent de se conformer aux exigences suivantes : [Les principes directeurs FAIR pour la gestion et l'intendance des données scientifiques](#).

Les objectifs de l'appel à candidatures sont conformes aux objectifs du Consortium international de recherche sur les maladies rares (IRDiRC). Il est attendu des lauréats qu'ils suivent [les politiques et les directives de l'IRDiRC](#).

## COMMUNICATION

Le nom des candidats lauréats, leurs affiliations et les résumés grand public des projets lauréats contenus dans les formulaires de demandes de financement et dans les rapports scientifiques intermédiaires ou de fin de projets pourront être utilisés à des fins de communication par la Fondation Maladies Rares.

## POLITIQUE DE REMERCIEMENT

Les candidats lauréats de cet appel à candidatures s'engagent à mentionner la Fondation Maladies Rares dans toutes les communications relatives au projet (communication écrite, orale, publication scientifique, etc.) en tant que source de financement en utilisant les formulations et logos appropriés (disponibles sur demande).

Les porteurs de projets lauréats pourront être invités à présenter leurs résultats lors de journées organisées par la Fondation Maladies Rares.

## CONTACT

Pour toute question relative à cet appel à candidatures, veuillez contacter [gaelle.dombusmeets@fondation-maladiesrares.com](mailto:gaelle.dombusmeets@fondation-maladiesrares.com).